

Ces dernières années, la FGTB Métal était là pour vous !

Votre part du gâteau.

Ces quatre dernières années (jusqu'à l'apparition de la crise du coronavirus), les entreprises se portaient bien sur le plan économique. En outre, le gouvernement de droite de Charles Michel leur a octroyé de nombreux avantages fiscaux et réductions de cotisations. Il était donc logique que les travailleurs puissent avoir leur part du gâteau. C'est du moins ce que nous pensions.

Depuis 1996, notre pays applique une politique de modération salariale. En 2017-18 et en 2019-20, les salaires ne pouvaient augmenter que de maximum 1,1 %. Cette augmentation n'a toutefois pas pu être considérée comme acquise. Au niveau sectoriel, notre syndicat a dû se battre pour l'obtenir.

C'est uniquement grâce à la combativité de la FGTB Métal qu'une augmentation salariale de 1,1 % a été obtenue en 2017-18 comme en 2019-20 dans le secteur des constructions métalliques. Une courbe de croissance a également été convenue pour porter le salaire horaire minimum sectoriel à 14 euros.



Vos revenus.

Nous ne nous sommes pas battus uniquement pour ces augmentations salariales.

- Nous avons obtenu de nombreuses autres améliorations en termes de revenus. Ainsi, les indemnités complémentaires payées par le FSE en cas de chômage temporaire, de maladie ou de RCC ont été revues à la hausse grâce à nous.
- Et nous ne nous sommes pas contentés d'améliorer les indemnités existantes. L'intervention dans les frais de garde d'enfant allant jusqu'à 180 euros par enfant par an est un nouvel avantage important qui a vu le jour grâce à la FGTB Métal.

Votre qualité de travail et de vie.

Nous nous sommes également battus pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

- Nous avons ainsi veillé à la prolongation maximale de tous les régimes de RCC possibles (prépension), des emplois de fin de carrière et du crédit-temps.
- À la demande de la FGTB Métal, le secteur des constructions métalliques a introduit la possibilité d'opter pour une formule de fin de carrière « douce », avec l'intervention financière du FSE.
- Nous avons également obtenu l'augmentation du nombre de jours de formation et élaboré un régime simplifié concernant l'indemnité pour les déplacements domicile-lieu de travail.

Plus d'infos ?

- Consultez tous les accords et engagements obtenus dans votre secteur sur [notre site Internet](#).



abvvmetaal.be/fr

lève-
toi
aussi | liste
3



Nous sommes (et étions) également là durant la période de coronavirus !

Crise.

Au printemps 2020, le coronavirus a frappé notre société de plein fouet. La population a été confinée et de grands pans de l'économie ont été gelés. Et ce n'est pas encore fini. La situation n'est pas simple. Afin de protéger la santé de chacun, nous devons respecter de nombreuses règles et accepter la réduction de nos libertés. En outre, nous connaissons actuellement la plus grande récession économique depuis la Seconde Guerre mondiale.

Travailler en sécurité.

Ces derniers mois, la FGTB Métal a tout fait pour protéger la santé des travailleurs. [Une circulaire](#) a été établie afin de permettre à chacun de travailler en sécurité. Il était essentiel pour nous que la distance nécessaire soit respectée et que des moyens de protection suffisants soient mis en place. Nos représentants syndicaux et secrétaires ont vérifié sur le terrain que les accords étaient respectés. Si ce n'était pas le cas, ils se sont chargés de rappeler les responsables à l'ordre.

Impact sur votre secteur.

Le secteur des constructions métalliques (CP 111.1&2) subit également des conséquences importantes. En 2020, le coronavirus a engendré une diminution du chiffre d'affaires de 7,5 %. Une reprise totale n'est pas attendue avant 2023. Durant les mois de mars, d'avril et de mai, des dizaines de milliers de travailleurs se sont retrouvés au chômage temporaire. Les entreprises qui ont continué à travailler étaient très préoccupées par la sécurité et la santé.

Protéger le pouvoir d'achat.

Le maintien du pouvoir d'achat était (et est) évidemment aussi primordial. Grâce aux syndicats, les allocations de [chômage temporaire](#) ont été portées à 70 % du salaire brut (et complétées d'un supplément de l'ONEM de 5,63 euros). Par ailleurs, notre Fonds de Sécurité d'Existence a prévu une indemnité complémentaire de 12,70 euros par jour de chômage temporaire. Toute personne au chômage temporaire en raison du coronavirus a également perçu une intervention de 202,68 euros dans les factures d'eau et d'électricité. Enfin, les syndicats ont veillé à l'assimilation totale des jours de chômage temporaire pour le pécule de vacances et les jours de congé.

**À l'avenir, nous continuerons de nous lever pour la santé,
la sécurité et le pouvoir d'achat de nos travailleurs !**

Plus d'infos ?

- Consultez tous les accords et engagements obtenus dans votre secteur sur [notre site Internet](#).



abvvmetaal.be/fr

**lève-
toi
aussi** | liste
3

